



Dossier d'inscription 2019-2020

FICHE D'IDENTITE

Affiliation club : Nouveau Renouvellement Changement de club

Si changement de club :

Nom du club :

N° de Licence :

Nom :

Prénom :

Date de Naissance :

Nationalité :

Sexe : Masculin Féminin

Latéralité : Droitier Gaucher

Débutants : OUI NON

Seconde licence (et plus) :

Adresse :

.....

Code Postal :

Ville :

CONTACTS RESPONSABLES LEGAUX

Nom : Prénom :

Tél. fixe : Tél. port. :

Email :

Nom : Prénom :

Tél. fixe : Tél. port. :

Email :

Personne(s) à prévenir **en cas d'urgence** (au moins 1 contact) :

Nom : Prénom : Portable :

Nom : Prénom : Portable :

Nom : Prénom : Portable :

DROIT A L'IMAGE

Je soussigné(e) Mme / M ¹ autorise / n'autorise pas ¹ les membres responsables de l'ASC Ambérieu Escrime à me prendre / prendre mon enfant ¹ en photos / vidéos lors des entraînements, des compétitions où des événements organisés par l'ASC Ambérieu Escrime et à utiliser ces photos / vidéos sur la page internet et facebook du club où lors des événements organisés par l'ASC Ambérieu Escrime dans le but de promouvoir le club et l'escrime. En aucun cas ces photos / vidéos ne seront cédés à des tiers.

¹ Rayer la mention inutile

Fait à Ambérieu-en-Bugey le : Signature :

AUTORISATION PARENTALE (POUR LES PERSONNES MINEURES)

Je soussigné(e) Mme / M ¹ autorise mon enfant à participer aux activités d'entraînement et aux compétitions programmées par le club pour la saison en cours. J'autorise le responsable de cours à prendre toutes les dispositions nécessaires en cas d'accident et d'intervention chirurgicale d'urgence.

¹ Rayer la mention inutile

Fait à Ambérieu-en-Bugey le : Signature :

REGLEMENT

La licence pour la saison 2019-2020 de la Fédération Française d'Escrime est fixée à :

- Enfants nés en 2013 et après : **23.00 €**
- Enfants nés en 2011-2012 : **43.00 €**
- Tireurs nés avant 2011 : **57.50 €**
- Passeport compétition : **6.00 €** (obligatoire à partir des M15 - peut être pris en cours d'année)

Cette contribution permet aux instances dirigeantes de s'autogérer. La licence est obligatoire pour pratiquer l'escrime dans un club (assurance responsabilité civile).

Le certificat médical est obligatoire.

La cotisation permet au club de vivre et d'assumer les frais engagés pour la saison, notamment la rémunération du Maître d'Armes (diplôme d'état 2^{ème} degré) ainsi que l'entretien et le renouvellement du matériel du club. L'appel de la cotisation annuelle est exigé avec la prise de la licence (facilité d'encaissement en 1 ou 4 fois).

La cotisation annuelle, fixée à **150 €** pour les débutants et à **220 €** pour les autres tireurs, est définitivement acquise au club. Concernant le cas de plusieurs adhésions au sein d'une même famille, un dégrèvement uniforme est appliqué à partir de la 2^{ème} adhésion. Cette cotisation est fixée à **150 €**. Pas de dégressivité sur la cotisation niveaux débutants.

Pour un règlement unique : établir un seul chèque (licence / cotisation / location) encaissé fin septembre 2019.

Pour un règlement en 4 fois :

- Septembre 2019 : Règlement de la licence (+ passeport compétition)
- Octobre 2019 : Règlement de la location et du premier tiers de la cotisation
- Janvier 2020 : Règlement du second tier de la cotisation
- Avril 2020 : Règlement du solde de la cotisation

Etablir les chèques à l'ordre de : **ASCA Escrime.**

Afin de favoriser la découverte de notre sport, nous accordons sans aucun engagement aux nouveaux venus : 1 séance d'initiation gratuite.

LOCATION MATERIELLE

Conscient du coût d'une tenue d'escrime, le club met en place un système de location pour la tenue. Le pack proposé contient la veste, la sous-cuirasse et le pantalon, pour un montant de **60 €** de location pour l'année.

Les éléments peuvent également être loués indépendamment (veste 26 € / sous-cuirasse 16 € / pantalon 18 €).

Une caution de **150 €** sera également à déposer au moment de la location. La caution sera encaissée en cas de non-restitution d'au moins un des équipements loués en fin d'année.

En cas de dégradation d'au moins un des équipements loués, la remise en état ou le remplacement sera à la charge du licencié.

Le masque, le fils de corps et l'arme sont prêtés à la séance.

Pour les personnes souhaitant acquérir leurs propres matériels, un stand sera présent au club courant septembre (date à venir). Des tarifs clubs sont également possible auprès de certains fournisseurs (- 10 à - 15 % selon les fournisseurs).

Le club prêtera si nécessaire du matériel pour la pratique de la compétition. En cas de non-restitution / dégradation du matériel, celui-ci sera facturé au licencié. L'emprunt de matériel pour une future compétition sera soumis à la restitution / remboursement du matériel précédemment emprunté.

En fin d'année, vous vous engagez à rendre la tenue propre et en bon état. L'entretien de la tenue se doit d'être effectué régulièrement au cours de la saison sous peine de grosse difficulté à récupérer la tenue en fin d'année.

Veste n° :

Restitution le :

Pantalon n° :

Restitution le :

Sous-cuirasse n° :

Restitution le :

POUR LE BUREAU :

Restitution de la caution le :

Signatures :

RESERVE AU BUREAU

Règlement :

Licence : € Passeport Compétition (+ 6 €) :

Cotisation annuelle : €

Location : €

Montant total : €

- 1 fois : Chèque n° :
- 4 fois :
 - Chèque 1 n° :
 - Chèque 2 n° :
 - Chèque 3 n° :
 - Chèque 4 n° :

Caution 150 € Chèque n° : (non encaissé)Pass Région n° :

Documents :

Dossier d'inscription Certificat médical Auto-questionnaire Cerfa Attestation Location Règlement Caution Droit à l'image Autorisation parentale

=====

 Licence

 Passeport Compétition

Fait à Ambérieu-en-Bugey le : Signature :